



## Des aides financières pour l'amélioration de votre logement

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites sont mises en œuvre sur le territoire d'Épernay Agglo Champagne pour 5 ans.

Notre commune est concernée par l'OPAH intercommunale.

Ce dispositif d'**aides financières** et d'**ingénierie** vise à encourager la **rénovation des logements privés de plus de 15 ans**, l'**amélioration de leur confort** et de leur **performance énergétique**, à soutenir les **travaux de maintien à domicile** et à **lutter contre la vacance et l'habitat dégradé**.

Cette action est menée par Épernay Agglo Champagne, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la Région Grand Est, le Département de la Marne et le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne.

Ce sont ainsi plus de 4,7 millions d'aides qui sont réservés à cette opération pour les propriétaires occupants et bailleurs souhaitant rénover leurs logements.


Au-delà des aides financières et de réductions d'impôts (pour les propriétaires bailleurs), ce dispositif propose aux ménages éligibles un **accompagnement gratuit et personnalisé** (conseil neutre, visite, étude de faisabilité du projet, assistance pour le montage des dossiers de subventions...).

Afin de vérifier votre éligibilité aux programmes, de vous accompagner dans vos démarches ou pour toute demande de renseignement, Épernay Agglo Champagne a missionné le cabinet **Urbam Conseil**, associé au bureau d'études **Enercoop Nord-Est**.

*Urbam Conseil* est à votre écoute lors de ses **permanences** qui ont lieu :

- les 1<sup>ers</sup> vendredi de chaque mois de 10h à 12h dans les locaux France Services à Blancs-Coteaux (10 rue des Loriots - Vertus) et de 14h à 16h à la Mairie d'Avize (2 place Charles de Gaulle),
- et les 3<sup>èmes</sup> vendredi de chaque mois de 10h à 12h à la Maison de l'Habitat à Épernay (2 rue Colonel Pierre Servagnat) et de 13h30 à 15h30 à la Mairie du Mesnil-sur-Oger (2 place de la Mairie).

*Urbam Conseil* est également joignable par téléphone au 03.24.71.00.91 ou par e-mail : [marne@urbam.fr](mailto:marne@urbam.fr)

 **Attention : les travaux ne doivent pas avoir débutés avant le dépôt des dossiers**

Pour faire connaître votre projet, retournez le formulaire complété :

## À URBAM CONSEIL

- par courriel :  
marne@urbam.fr
- par voie postale :  
23A, rue André Dhôtel  
08130 ATTIGNY
- ou en les contactant par téléphone au :  
03 24 71 00 91

## DANS VOTRE MAIRIE

Les informations recueillies dans le formulaire joint seront traitées de manière confidentielle par Urbam Conseil dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH et seront conservées pendant la durée de l'opération. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant Urbam Conseil : 45 bis, rue de Nancy, BP 80246, 88007 EPINAL Cedex ou au 03.29.64.05.90

Permanences d'Urbam Conseil - Enercoop

### BLANCS-COTEAUX

1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 10h à 12h  
France Services  
10, rue des Loriots - Vertus

### AVIZE

1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 14h à 16h  
Mairie  
2, place Charles-de-Gaulle

### ÉPERNAY

3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 10h à 12h  
Maison de l'Habitat  
2, rue Colonel Pierre-Servagnat

### LE MESNIL-SUR-OGER

3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 13h30 à 15h30  
Mairie  
2, place de la Mairie



ÉPERNAY  
AGGLO CHAMPAGNE

# OPAH

Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat



Aides financières

Conseils techniques et  
assistance administrative

Rénovation énergétique

Autonomie et maintien à domicile

Habitat indigne et très dégradé

Lutte contre la vacance

## Êtes-vous concerné(e) ?

Pour les propriétaires ou copropriétaires d'un logement de plus de 15 ans, occupé ou loué, avec un projet de travaux :



Amélioration de la performance énergétique



Adaptation du logement pour le maintien à domicile



Réhabilitation d'un logement très dégradé ou indigne



Remise sur le marché d'un logement vacant

**Vous avez droit à des aides financières, des prêts incitatifs et des avantages fiscaux**

Subventions de l'Anah, d'Epernay Agglo Champagne et de la Région, éco-prêt travaux à taux zéro, TVA à taux réduits, réduction d'impôt pour les propriétaires bailleurs.

*Sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants, de location à loyer modéré pour les propriétaires bailleurs et d'atteinte d'un niveau minimal de performance énergétique selon les cas.*

**Et vous pouvez être accompagné(e) gratuitement de façon personnalisée par l'équipe Urbam Conseil - Enercoop**

- Informations et conseils
- Visite sur site et étude de faisabilité
- Évaluation énergétique et programme de travaux
- Plan de financement, montage et dépôt des dossiers de subventions et de prêts

## Comment procéder ?

- 1 Prendre contact avec Urbam Conseil :
  - par téléphone : 03 24 71 00 91
  - par mail : marne@urbam.fr
  - en remplissant le formulaire joint
  - en vous rendant à une permanence (planning au dos)
- 2 Définir votre projet à l'aide d'une visite sur place et de conseils techniques : analyse des devis, vérification des critères techniques.
- 3 L'équipe Urbam Conseil - Enercoop est votre unique interlocuteur pour le montage de votre dossier de demande de subventions.
- 4 Lorsque les travaux sont terminés, Urbam Conseil-Enercoop réalise une visite de contrôle et vous accompagne pour l'obtention des subventions.

### ATTENTION !

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'accord des financeurs

URBAM  
CONSEIL

enercoop  
100% ÉCO

## Quel est votre projet ?

Vous envisagez des travaux de réhabilitation et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement financier, technique et administratif ?

**Faites connaître votre projet en complétant le coupon-réponse ci-dessous. Ces démarches sont gratuites et sans engagement.**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Votre projet concerne :

- votre résidence principale
- un ou des logement(s) que vous louez
- un ou des logement(s) vacant(s)
- une copropriété

Adresse du logement ou de l'immeuble concerné : \_\_\_\_\_

Travaux envisagés :

- amélioration énergétique
- autonomie et maintien à domicile
- réhabilitation d'un logement inconfortable
- réhabilitation d'un logement dégradé
- réhabilitation d'un immeuble

Vous souhaitez être recontacté(e) :

- par courriel
  - par téléphone
- vos disponibilités (jours et horaires) : \_\_\_\_\_